



Des agnelles nées en fin d'été et en automne bien préparées à leur future carrière

Pour ces agnelles élevées en bergerie avec leurs mères, les principaux enjeux restent de réussir la transition à la mise à l'herbe et de contrôler le parasitisme interne.

Élevage des agnelles : les 3 objectifs

- **Assurer la fertilité** à la première mise à la reproduction en atteignant le poids vif plancher correspondant aux deux tiers de leur poids adulte, soit 47 kg pour les races lourdes utilisées en France.
- **Garantir la production laitière** future en limitant la croissance du sevrage à la puberté à 170 g par jour maximum. Au-dessus, le tissu adipeux se dépose en effet dans la mamelle au détriment du tissu excréteur.
- **Les préparer à devenir des ruminants** en leur faisant consommer des quantités importantes de fourrages dès la période de post sevrage.

3 RÈGLES DE BASE POUR LE CHOIX DES AGNELLES

- Le taux de renouvellement : au moins 20 % du troupeau
- Le poids minimum au sevrage : 25 kg à 70/80 jours
- Des lots d'agnelles homogènes, y compris en matière d'âge : 1 mois et demi maximum entre la plus jeune et la plus âgée.

Sans oublier le tri sur les index laitiers lorsqu'ils sont disponibles, sur la prolificité et sur l'aspect physique.



Des agnelles fortement rationnées en concentré après le sevrage

25 kg minimum au sevrage

Les agnelles qui naissent en fin d'été ou en automne sont sevrées vers 70 à 80 jours. Elles sont séparées des agneaux de boucherie dès le sevrage. Seules celles qui répondent aux critères de sélection et pèsent plus de 25 kg sont alors conservées. Les autres restent avec les agneaux et partent à la boucherie.



Seules les agnelles pesant plus de 25 kg au sevrage sont conservées

Rationner le concentré 2 semaines après le sevrage

Dès le sevrage, il est temps de préparer les agnelles à leur future carrière de reproductrice en adoptant une croissance de 100 à 150 g par jour jusqu'à la mise à l'herbe. Ainsi, le concentré continue à être mis à disposition des agnelles à volonté les 15 jours qui suivent le sevrage. Puis il est rationné en limitant les quantités suivant la qualité du fourrage. Le mode de distribution du fourrage revêt à cette période une importance particulière. Pour favoriser au maximum l'ingestion et développer la panse de l'animal, la mise à disposition de la botte de foin au milieu du lot n'est pas envisageable. Le fourrage doit impérativement être distribué à l'auge tous les jours et être aéré.

Préparer la transition à la mise à l'herbe

À la mise à l'herbe, les agnelles pèsent au minimum 32 kg pour les lots nés en octobre/novembre et 40 kg pour ceux nés en août/septembre. Sans préparation à cette transition

...

alimentaire, elles subissent de plein fouet le changement de régime alimentaire. N'ayant jamais vu un brin d'herbe, elles restent groupées à la barrière et ne pâturent qu'au bout de quelques jours. La chute de poids atteint alors plusieurs kilos. De nombreux éleveurs ajoutent quelques brebis (de réforme par exemple) au lot d'agnelles afin de faciliter cette adaptation. Les brebis les guident jusqu'au point d'eau et aux abris. Pour faciliter cette transition alimentaire, deux solutions sont possibles : apporter du concentré à l'herbe pendant deux semaines ou supprimer le concentré quinze jours avant la mise à l'herbe. Un essai réalisé au pôle régional ovin de Charolles n'a pas mis en évidence de différence importante de croissance après la mise à l'herbe entre ces deux modalités.

Une ration exclusivement à base d'herbe

Les objectifs de croissance à l'herbe varient en fonction de l'âge à la mise à la reproduction. Dans tous les cas, l'herbe de printemps suffit alors à équilibrer la ration. L'apport de concentré est inutile. Si la mise en lutte est précoce, c'est-à-dire à l'âge de 8/9 mois, la croissance est soutenue avec 120 g par jour. Une mise à la reproduction plus tardive (11/12 mois) reste moins exigeante en matière de croissance : 50 g par jour suffisent alors à atteindre l'objectif de 47 kg minimum.

Une grande sensibilité au parasitisme

Au cours de la première année de pâturage et quel que soit leur âge, les agnelles subissent de plein fouet les infestations de ténias (essentiellement pendant les 6 premiers mois), strongles en tout genre, grande et petite douve. Ainsi, le parasitisme interne est susceptible en peu de temps d'induire des pertes de poids. La gestion du parasitisme sur ce type d'animaux est complexe car il s'agit à la fois de garantir le maintien de leurs performances et de les aider à acquérir une immunité. D'autre part, un protocole de traitements trop important favorise l'apparition de résistances qui se multiplie ces dernières années. Prenez conseil auprès de votre vétérinaire et de votre technicien pour bâtir un protocole adapté à votre élevage.

LES REPÈRES DE POIDS

Période de naissance	Poids minimum au sevrage	Pesée de contrôle à la mise à l'herbe	Poids minimum à la mise à la reproduction
Août à septembre	25 kg à 70/80 j	40 kg	47 kg
Octobre à décembre	25 kg à 70/80 j	32 kg	47 kg

Source : Institut de l'Élevage 2014

DES EXEMPLES DE RATIONS POUR DES AGNELLES CONDUITES EN BERGERIE

Période	Avant le sevrage	15 jours après le sevrage	Du sevrage à la mise à l'herbe
Avec foin de qualité moyenne (0,6 - 0,7 UFL)	Concentré à volonté	Concentré à volonté	500 à 600 g de concentré ¹
Avec foin de très bonne qualité (≥ 0,8 UFL)	Concentré à volonté	Concentré à volonté	400 g de concentré ¹

¹ Du même type que celui utilisé pour les agneaux de boucherie. Source : Institut de l'Élevage 2014



© Photo : CIRPO

À l'herbe, une bonne gestion du parasitisme est indispensable

➔ EN RÉSUMÉ

- Trier les agnelles dès le sevrage à partir d'un poids plancher.
- Peser les agnelles à des moments précis afin de contrôler leur développement et corriger l'alimentation si nécessaire.
- Bien contrôler le parasitisme.

Pour en savoir plus : www.reconquete-ovine.fr

FICHES TECHNIQUES : « Des agnelles nées au printemps bien préparées à leur future carrière » et « Analyser les résultats de coproscopie ».
VIDÉOS : « La conduite des agnelles de renouvellement » en 3 épisodes.

Fiche réalisée à partir des résultats d'une étude qui bénéficie des soutiens financiers de FranceAgriMer et du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt sur des fonds CASDAR.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 05 55 00 40 37 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet : www.reconquete-ovine.fr / www.idele.fr

12/2014. Document réalisé avec le soutien financier de :

